

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, CONSEIL DÉPARTEMENTAL — SÉANCE PUBLIQUE
DU 7 FÉVRIER 2020 : LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE
POUR L'ENFANCE EN DANGER, LA PRÉSENCE
MÉDICALE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1 DOCUMENT - Publié le 7 février 2020

 cp-seance-publique-07022020.pdf
PDF-292.21 Ko

 TÉLÉCHARGEMENT

Le Département finance le 119, numéro pour l'enfance en danger

Les élus ont voté l'adhésion du Département au groupement d'intérêt public « enfance en danger » et le financement en découlant. Ce groupement réunissant l'Etat, les Départements et des personnes morales assure la gestion du service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger.

Ce numéro gratuit (le 119) permet de répondre, 24h/24 et 7j/7 à des appels concernant des situations d'enfants en danger ou en risque de l'être et, si nécessaire, de transmettre ces informations aux Départements pour évaluation.

Pour 2020, la contribution du Département sera de 50 000 euros. L'adhésion du Département de Seine-et-Marne au GIP « enfance en danger » répond à une volonté forte de la collectivité d'agir en faveur des mineurs en danger, en participant à l'articulation des différents dispositifs existants.

Cette adhésion s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés par le schéma des solidarités 2019-2024. Elle est également en lien avec l'installation de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance de Seine-et-Marne qui s'est déroulée en novembre 2019.

Une aide pour la maison médicale de Vaux-le-Pénil

Les élus départementaux ont décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 71 000 € à la commune de Vaux-le-Pénil, dans le cadre d'un projet de création de maison médicale. Dans un contexte où le déficit de médecins généralistes et d'autres professionnels de santé risque de s'aggraver fortement dans les prochaines années, le Département de Seine-et-Marne entend mener une politique ambitieuse pour faciliter l'accès de tous les Seine-et-Marnais aux professionnels de santé.

Le Département participe au financement de maisons de santé ou maisons médicales. Aujourd'hui, la Ville de Vaux-le-Pénil est confrontée à cette problématique de désertification médicale et doit répondre à une forte demande de la population en termes d'offre de soins, notamment en ce qui concerne la médecine générale. La ville a perdu 4 médecins généralistes en l'espace de quelques mois.

La municipalité, les professionnels de santé et un promoteur privé ont décidé d'implanter une maison médicale pluridisciplinaire de 700 m² au rez-de-chaussée d'un immeuble en construction. Deux cabinets sont réservés à des médecins généralistes. Cette maison médicale pluridisciplinaire sera composée de deux pédiatres, deux infirmières, deux orthophonistes, deux psychomotriciennes, un kinésithérapeute, deux ostéopathes, un podologue.

1 million d'euros pour la préservation de l'environnement

Le Département mène une politique volontariste de préservation et de valorisation de l'environnement et de la biodiversité. Le cadre de vie et les espaces naturels du département participent pleinement à la qualité de vie de ses Seine-et-Marnais mais aussi au rayonnement de la Seine-et-Marne en Ile-de-France et au-delà. C'est pourquoi les élus ont décidé d'accompagner financièrement plusieurs structures pour une enveloppe totale d'un million d'euros.

Le Département va ainsi verser en 2020 une subvention de 492 000 € à l'Office national des forêts. Cette enveloppe sera consacrée au financement de nombreuses actions menées dans les forêts domaniales ouvertes au public :

- entretien des sentiers, des aires d'accueil du public (propreté, rafraîchissement des équipements, ...) et suivi de la fréquentation
- entretien des milieux humides ouverts et des lisières
- aménagements des sites d'accueil pour la maîtrise de la fréquentation et la protection des sols
- aménagements d'infrastructures permettant la pratique de loisirs (VTT, marche, escalade) tout en diminuant leurs impacts sur le milieu
- aménagements paysagers pour la lutte préventive contre les dépôts sauvages et pour la lutte contre l'incendie

Par ailleurs, les élus ont voté l'attribution de plusieurs autres subventions. 140 000 € seront versés à Aqu'Brïe, pour que cette association poursuive ses actions en faveur de la protection de la nappe phréatique de Champigny.

Près de 32 000 € sont attribués au laboratoire régional de suivi de la faune sauvage, qui assure une veille et un suivi sanitaire de la faune sauvage en Ile-de-France. Les élus départementaux ont décidé de verser une subvention de près de 350 000 € à Seine-et-Marne Environnement, association qui mène divers projets dans les domaines du climat, de l'énergie, de la protection de la ressource en eau, de la préservation des rivières et des zones humides.

Un nouveau service de transport à la demande à Moret-Loing-et-Orvanne

Les conseillers départementaux ont voté l'attribution d'une aide de plus de 60 000 euros à un service de transport

ort à la demande qui a été lancé le 3 février 2020 dans le secteur de Moret-Loing-et-Orvanne.

Le réseau « Comète » dessert la communauté de communes de Moret-Seine-et-Loing et a été restructuré en 2016. Cette restructuration devait être complétée par la mise en œuvre d'un service de transport à la demande (TAD) dans le sud de l'intercommunalité. En effet, cette partie du territoire comporte une faible densité de population. L'offre de transport y est limitée et répond principalement aux besoins de déplacements des scolaires. Après études, le projet retenu prévoit des rabattements vers la gare de Moret - Veneux-les-Sablons, vers l'Espace des Habitants de Villemer, vers le centre aquatique de Moret, mais aussi vers Moret, Villemer et Nemours, selon les communes desservies.

Des fonds d'aménagements communaux à Grisy-Suisnes et Faremoutiers

Les élus départementaux ont adopté deux nouveaux fonds d'aménagements communaux, pour les communes de Grisy-Suisnes et Faremoutiers.

A Grisy-Suisnes, c'est la construction d'un restaurant scolaire qui sera subventionné dans le cadre de ce contrat, à hauteur de 300 000 € (coût total du projet : 2 M€).

A Faremoutiers, le contrat prévoit une subvention d'un montant maximum de 300 000 € pour la construction d'une salle polyvalente et de cinq salles dédiées aux associations (coût total du projet 820 000 €).

Lors de sa séance du 14 juin 2019, l'assemblée départementale a adopté le fonds d'aménagement communal (FAC) pour les communes de plus de 2000 habitants. Avec ce nouvel outil, qui complète son dispositif contractuel, le Département entend renforcer son soutien technique et financier aux collectivités locales, afin de répondre aux besoins spécifiques de ces communes de plus de 2000 habitants.

La Seine-et-Marne retenue comme département pilote pour la mise en œuvre du plan d'action national pour le bien-être des enfants et des familles

La Seine-et-Marne est un département particulièrement concerné par les thématiques relevant de l'enfance et de la petite enfance.

Adrien Taquet, le Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, a dévoilé lundi 3 février la liste des Départements qui participeront à la première vague de contractualisation de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

La Seine-et-Marne figure dans les 30 départements retenus parmi 62 candidatures. C'est le fruit d'un engagement fort et volontaire du Département, depuis plusieurs années, pour faire de l'enfance une priorité dans le champ des solidarités.

A travers ce plan, l'Etat s'engage à hauteur de 80 millions d'euros pour accompagner les collectivités territoriales sélectionnées dans la mise en œuvre, d'ici 2022, d'actions concrètes en faveur des jeunes qui leur sont confiés et qui mobilisent des crédits en forte hausse depuis dix ans.

En Seine-et-Marne, le Département prend en charge chaque année 6 000 jeunes au titre de la protection de l'enfance pour un coût de 170 millions d'euros.

Un protocole d'accord en faveur du recrutement de sapeurs-pompiers en Seine-et-Marne

Après 7 mois de mobilisation, la grève des sapeurs-pompiers s'est achevée le 28 janvier après l'annonce par le ministère de l'Intérieur de la hausse de la prime de feu à hauteur de 25 %.

Tout au long du mouvement, l'exécutif départemental a entretenu un dialogue constructif avec les organisations représentatives des pompiers seine-et-marnais pour trouver des solutions adaptées à leurs besoins en matière d'effectifs et de moyens opérationnels.

Le 3 février, le Président du Département, Patrick Septiers et la Présidente du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Seine-et-Marne, Isoline Garreau-Millot, ont proposé aux représentants syndicaux du SDIS de Seine-et-Marne un protocole d'accord dans lequel le Département s'engage à mobiliser chaque année, et pour 5 ans, une enveloppe de 1,5 millions d'euros pour permettre au SDIS de recruter davantage de personnels permanents.

La mise en œuvre de ce protocole sous-entend que le gouvernement donne au Département les moyens d'assumer les dépenses afférentes à la hausse de la prime de feu annoncée, qui pourrait coûter 2,5 millions d'euros pour la Seine-et-Marne. Dans le cas contraire, les deux parties ont convenu d'alléger les modalités d'application de ce protocole en lissant les engagements de recrutement dans le temps.

Une année 2020 riche en nouveaux défis

Avec les élections municipales et la célébration des 230 ans d'existence de l'institution départementale en mars, l'année 2020 s'annonce riche en événements.

Elle sera également rythmée par de nombreux défis et projets portés par le Département : le plan de reconquête médicale, qui comprend déjà en germe quelques orientations prometteuses, la plateforme d'aide aux devoirs, la signature de nouveaux partenariats comme celui avec le Groupe ADP, la poursuite des engagements du Département en faveur du développement du site de Villaroche et des grands projets structurants comme le T Zen 2 ou la liaison Meaux-Roissy, la prorogation du plan départemental de l'eau et la mise en œuvre du plan départemental de méthanisation, mais aussi l'organisation d'événements fédérateurs comme les assises de la culture et du patrimoine en juin ou encore les lumières de Blandy durant l'été prochain.

Contact presse :

Guillaume Tallon – Département de Seine-et-Marne : 06 79 38 52 96 / guillaume.tallon@departement77.fr